

**FONDS UNIQUE INTERMINISTÉRIEL DE SOUTIEN AUX PROJETS R&D  
COLLABORATIFS DES PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ**

**14<sup>ème</sup> AAP FUI**

**Procédure de labellisation par Lyonbiopôle**

**1/ Calendrier Lyonbiopôle**

- Date limite de dépôt de la lettre d'intention à Lyonbiopôle : **vendredi 24 février 2012**
- Auditions des projets par Lyonbiopôle :
  - o **1<sup>er</sup> comité : vendredi 02 mars 2012**
  - o **2<sup>nd</sup> comité : vendredi 06 avril 2012**
- Pour les projets labellisés, date limite de dépôt des dossiers sur l'extranet FUI : **fin avril 2012 (date à confirmer)**

**2/ Critères de labellisation par Lyonbiopôle**

Le 14<sup>ème</sup> appel à projets du FUI devrait être ouvert début mars 2012. Le cahier des charges de l'appel sera disponible en ligne sur le site [www.competitivite.gouv.fr](http://www.competitivite.gouv.fr)  
La date limite de dépôts à cet appel devrait intervenir **fin avril 2012** (date à confirmer).

Pour être éligible à cet appel, votre projet doit être un projet de R&D collaboratifs, **labellisé par un pôle de compétitivité**, impliquant au moins deux entreprises et un laboratoire ou centre de recherche. *Cet appel à projets n'est pas ouvert aux projets de plates-formes d'innovation pour lesquels des appels à candidatures spécifiques sont lancés*

L'avis de labellisation par Lyonbiopôle prendra en compte les conditions d'éligibilité et de sélection par de cet appel ainsi que des critères d'évaluation suivants :

- cohérence avec les domaines et thématiques de Lyonbiopôle  
*Travaux en santé humaine ou animale portant sur les maladies infectieuses (d'origine virale, bactérienne, parasitaire ou fongique) actuelles et émergentes ou sur les cancers, et sur leur prévention, leur diagnostic et leur traitement.*
- appartenance géographique au pôle
- maturité du projet
- pertinence du marché ciblé
- qualité du partenariat
- impact scientifique et technique du projet
- impact économique du projet

### **3 / Processus de labellisation par Lyonbiopôle**

#### **3.1 - Rencontre des porteurs avec Lyonbiopôle**

Les porteurs potentiels de projets FUI doivent prendre contact avec Lyonbiopôle le plus tôt possible pour vérifier l'éligibilité de leur projet et pour bénéficier de conseils dans le montage de leur projet.

Rencontre avec les porteurs de projets sur RdV de décembre 2011 à février 2011 sur demande

**Contact** : Claudia Chagneau, chargée de projets Lyonbiopôle

[claudia.chagneau@lyonbiopole.com](mailto:claudia.chagneau@lyonbiopole.com)

#### **3.2 - Lettre d'intention**

Le porteur du projet, avec l'aide de ses partenaires, doit remplir une **lettre d'intention** selon le modèle proposé. Cette lettre se compose d'une fiche de synthèse du projet (5 à 7 pages) et de fiches de présentation de chacun des partenaires et doit être envoyée à [projets@lyonbiopole.com](mailto:projets@lyonbiopole.com).

Date limite d'envoi de la lettre d'intention : **24 février 2012**

L'examen des dossiers sera conduit par le Groupe Technique dans le strict respect de la confidentialité conformément aux statuts de Lyonbiopôle.

La liste des membres du Groupe Technique est disponible sur notre site :

<http://www.lyonbiopole.com/presentation-du-pole/biographies-12-1.html>

#### **3.3 - Audition des projets**

Deux comités d'audition des projets FUI par le Groupe Technique de Lyonbiopôle seront organisés

- o **vendredi 02 mars 2012**
- o **vendredi 04 avril 2012**

Chaque audition sera composée d'une présentation de **15 min** suivie de **15 min** de discussions avec les membres du Groupe Technique.

#### **Plan proposé pour les présentations :**

- nom du projet et des partenaires
- présentation de l'entreprise coordinatrice du projet
- objectif des travaux
- description succincte du projet
- originalité scientifique, technique ou commerciale, PI
- retombées attendues
- planning prévisionnel des travaux
- budget

#### **3.4 - Labellisation officielle et dépôt du dossier au FUI**

A l'issue des auditions, le Groupe Technique émettra un avis de labellisation qui sera proposé au Conseil d'Administration de Lyonbiopôle mi avril.

La lettre officielle de labellisation sera déposée par Lyonbiopôle sur l'extranet FUI semaine 17

Les projets labellisés par Lyonbiopôle devront constituer un dossier de candidature selon la procédure FUI et être déposés en ligne sur l'extranet dédié et sécurisé ([https://extranet.oseo.fr/fui\\_web](https://extranet.oseo.fr/fui_web)) avant fin avril 2012 (date à confirmer).